

Chapitre 1

Audit financier - Messages clés du vérificateur général

Contenu

Résumé.....	3
Introduction.....	5
Remerciements.....	9
Constatations et observations clés.....	10
Recommandations et réponses	13



Volume sur les audits d'états financiers

Rapport du vérificateur général – Volume III – 2022

Nos constatations

Excédent pour 2022

- L'excédent annuel de 2022 s'est élevé à 777 millions de dollars, soit 1 milliard de dollars de plus que prévu, et a constitué le cinquième excédent annuel consécutif
- Les revenus ont augmenté de 1 milliard de dollars par rapport à 2021, principalement en raison de l'augmentation des revenus fiscaux provinciaux, qui comprennent 646 millions de dollars associés à la TVH et à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés
- Les revenus fiscaux associés à la TVH, à l'impôt sur le revenu des particuliers et à l'impôt sur le revenu des sociétés font l'objet d'une grande incertitude et pourraient ne pas être représentatifs des résultats futurs
- Les charges ont augmenté de 704 millions de dollars par rapport à 2021, dont 600 millions de dollars en raison d'augmentations dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation, et du développement social

Dette nette

- La dette nette a connu une importante baisse de 1,1 milliard de dollars pour s'établir à 12,4 milliards de dollars. Il s'agit d'une troisième baisse annuelle principalement attribuable à l'excédent
- La dette nette se compose principalement d'immobilisations corporelles de 9,1 milliards de dollars, par exemple les routes et les hôpitaux, et de 3 milliards de dollars de déficits antérieurs accumulés
- Le ratio de la dette nette au PIB a diminué de 5,9 % pour s'établir à 29,9 %, soit le ratio le plus bas depuis dix ans
- La dette nette par habitant a connu une forte réduction, atteignant 15 700 \$ par Néo-Brunswickois
- Les objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement ont été atteints pour la plupart au cours des cinq dernières années

État de la situation financière de la province

- La situation financière de la province s'est globalement améliorée depuis 2021
- La diminution de la dette nette et l'augmentation du PIB et des revenus provinciaux ont entraîné une amélioration des tendances financières

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

- La province a amorcé la mise en œuvre d'un nouveau système, Oracle Fusion, qui vise à remplacer certains systèmes désuets – un secteur d'audit important qui a nécessité un temps d'audit considérable
- Des recommandations ont été formulées au sujet de Fusion pour corriger les faiblesses du contrôle interne et améliorer les processus existants
- Des inquiétudes subsistent quant à la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités
- L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu

Résultats de notre vérification des organismes de la Couronne

- Nous avons constaté que certains paiements de Service Nouveau-Brunswick ont été effectués en double ou n'ont pas été incorrectement autorisés, ce qui peut entraîner un risque accru de fraude
- Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) doit améliorer son processus d'estimation des provisions pour prêts afin de tenir compte des renseignements actuels sur les remboursements
- Des faiblesses ont également été relevées dans les processus de paiement relatifs à ONB

Audit financier – Messages clés du vérificateur général

Introduction

1.1 Ce volume du rapport traite des questions découlant des audits financiers du Bureau concernant :

- la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022;
- les organismes de la Couronne depuis notre dernier rapport en février 2022.

1.2 J'ai été nommé vérificateur général le 1^{er} janvier 2022. Étant donné que j'étais responsable de la comptabilité globale de la province pendant neuf mois de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2022, période visée par les audits, je me suis conformé aux normes professionnelles de la vérification, qui m'ont empêché de participer à ces audits ou d'influencer leur résultat. C'est pourquoi la Vérificatrice générale adjointe, Janice Leahy, a supervisé ces travaux.

1.3 À l'exception du présent chapitre d'introduction, je n'ai pas révisé les chapitres ni formulé de commentaires à propos du contenu. Je reconnais toutefois qu'en ma qualité de vérificateur général, il m'incombe de présenter le présent rapport à l'Assemblée législative et, à titre de vérificateur général, j'appuie pleinement son contenu.

Opinion d'audit sans réserve (favorable) émise le 22 septembre 2022

1.4 Le 22 septembre 2022, le Bureau a achevé l'audit des comptes publics de la province et a émis une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés de 2022 de la province. Une opinion sans réserve, aussi appelée « opinion favorable », indique que les états financiers consolidés de la province sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Indices importants de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2022

1.5 Comme il est mentionné au chapitre 2, le Bureau trouve encourageants les indices importants de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2022, car la province :

- a affiché un excédent annuel de 777,3 millions de dollars, le cinquième excédent consécutif;

- a obtenu un rendement supérieur de 1,0 milliard de dollars au budget;
 - a réduit la dette nette de 1,1 million de dollars (la troisième diminution consécutive et la diminution la plus importante des dix dernières années);
 - a dépassé de 1,3 milliard de dollars son objectif de réduction de la dette nette.
- Les progrès financiers de cette année sont largement attribuables aux fluctuations des recettes fiscales**
- 1.6** Ces résultats indiquent que la situation financière de la province continue de s’améliorer; toutefois, il faut faire preuve de prudence puisque l’excédent annuel de cette année est largement attribuable aux fluctuations (augmentations) des recettes provenant de la taxe de vente harmonisée, de l’impôt sur le revenu des particuliers et de l’impôt sur le revenu des sociétés, ce qui pourrait ne pas se reproduire à l’avenir.
- 1.7** Dans le chapitre 3, nous décrivons plus en détail la situation financière du Nouveau-Brunswick. Dans l’ensemble, nous constatons que les tendances en matière de viabilité sont demeurées essentiellement favorables à court terme et se sont améliorées, en passant de défavorables à mitigées à long terme. Cette année, nous avons évalué les indicateurs de vulnérabilité comme étant mitigés à court et à long terme. Les indicateurs de flexibilité sont toutefois jugés défavorables à court et à long terme.
- 1.8** À notre avis, pour que la province continue d’améliorer sa situation financière à long terme de façon autonome, elle devra continuer de chercher à trouver des façons de gérer les dépenses futures, d’envisager des augmentations des recettes, ou une combinaison des deux à l’avenir.
- Une dette consolidée impayée de 18,4 milliards de dollars**
- 1.9** En dépit de progrès fiscaux considérables, nous sommes toujours préoccupés par le montant de la dette consolidée, qui a atteint un sommet historique de 18,4 milliards de dollars en 2022. Cela représente la dette à long terme que la province est juridiquement tenue de rembourser à l’avenir. Le coût annuel du service de cette dette, qui consiste surtout en frais d’intérêts, s’est chiffré à 635 millions de dollars en 2022. Le montant de la dette ne tient pas compte des emprunts d’Énergie NB de 4,6 milliards de dollars, ni des emprunts d’un peu moins de 1 milliard de dollars de la Corporation de financement des municipalités du

Nouveau-Brunswick pour répondre aux besoins financiers des municipalités de la province.

Le nouveau système de planification des ressources de l'entreprise constituait un volet important de l'audit des comptes publics

1.10 Dans le chapitre 4, nous décrivons les résultats de notre audit des états financiers de la province. Cette année, la province a commencé à utiliser le système de planification des ressources d'entreprise Oracle Fusion (Fusion) pour remplacer ses systèmes de TI désuets qui risquent de faire défaut. Et donc cette année, Fusion était un aspect important à auditer dans le contexte de nos travaux relatifs aux comptes publics, et son examen a nécessité beaucoup de temps de la part de notre Bureau.

La mise en œuvre de nos recommandations est importante pour gérer les risques que pose Fusion

1.11 Dans le cadre de notre audit de Fusion, nous avons formulé des recommandations pour corriger les faiblesses du contrôle interne et améliorer les processus existants. À notre avis, étant donné que Fusion est encore au début de son cycle de vie et que la province continue de mettre en œuvre ce système, il est important de mettre en œuvre nos recommandations dès le début afin de réduire les risques.

1.12 Le chapitre 4 traite plus en détail de notre audit et de nos constatations concernant Fusion. Il fait également le point sur les progrès réalisés et l'échéancier prévu pour poursuivre la mise en œuvre de ce système.

La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités nécessite un examen continu

1.13 Énergie NB est un autre élément important auquel nous nous attardons depuis un certain nombre d'années dans notre audit des comptes publics. Nous demeurons préoccupés par le fait qu'Énergie NB n'est peut-être pas en mesure d'autofinancer ses activités à long terme. Des aspects comme les investissements en capital, le fardeau de la dette, les défis environnementaux et les modifications législatives ont une incidence sur l'analyse continue de la capacité d'Énergie NB à autofinancer ses activités. Nous continuerons de surveiller de près cette situation dans le cadre de notre audit des comptes publics.

L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu

1.14 Une autre préoccupation pour le Bureau est notre accès continu à Vestcor aux fins d'audit. Cette année, dans le contexte de l'audit des comptes publics, les risques entourant les variations sur le marché des placements (volatilité) étaient différents de ce qu'ils étaient lors de

l'audit de 2020. Bien que nous n'ayons pas eu besoin d'avoir accès à l'information relative à Vestcor cette année pour mener à bien nos travaux, la question sous-jacente de l'accès à cette information demeure non résolue. Nous avons cependant été heureux de constater certaines améliorations de la transparence concernant les activités de Vestcor. Toutefois, si une volatilité extrême du marché semblable à celle de mars 2020 devait se reproduire à l'avenir vers la fin de l'exercice, la question de l'accès à l'information relative à Vestcor serait de nouveau cruciale dans le cadre de notre audit.

***L'omniprésence
d'erreurs comptables
cette année est
préoccupante***

1.15 Chaque année dans le cadre de nos travaux, nous relevons habituellement des erreurs de comptabilité et de rapprochement dans les comptes de fin d'exercice. Cette année toutefois, le nombre d'erreurs que nous avons relevé est préoccupant. Nous avons constaté que les erreurs n'étaient pas aussi isolées que les années précédentes et que cette année, elles étaient beaucoup plus répandues et présentes dans de multiples ministères et organismes de la Couronne durant nos audits.

1.16 En raison de l'omniprésence de ces erreurs, nous avons formulé des recommandations destinées au Bureau du contrôleur, ainsi qu'aux ministères et aux organismes de la Couronne. Bon nombre de nos constatations démontrent la nécessité de fournir un soutien et une formation supplémentaires et de prévoir un examen additionnel pour améliorer les principaux processus comptables. Le chapitre 4 présente les préoccupations que nous avons eues lors de notre audit des comptes publics, tandis que le chapitre 5 présente les constatations de nos audits de Service Nouveau-Brunswick, d'Opportunités Nouveau-Brunswick, de Gestion provinciale ltée et de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick.

***Des améliorations sont
toujours nécessaires à
SNB pour valider les
données d'évaluation
foncière***

1.17 Au cours des trois dernières années, nous avons rendu compte des résultats de notre audit des comptes publics concernant les travaux de SNB relatifs aux évaluations foncières. Dans l'ensemble, bien que des progrès aient été réalisés, d'autres améliorations doivent être apportées dans le domaine de la validation des données d'évaluation. Ces constatations et recommandations relatives aux évaluations foncières sont présentées dans le chapitre 4.

Remerciements

- 1.18** Les renseignements clés présentés dans ce volume sont résumés dans la pièce 1.1 (principales constatations et observations) et la pièce 1.2 (recommandations et réponses).
- 1.19** Nous sommes reconnaissants de la collaboration soutenue que nous recevons des ministères et des organismes de la Couronne dans le cadre de nos travaux d’audit des états financiers.
- 1.20** Je tiens à remercier tout le personnel du Bureau pour son engagement et son dévouement envers la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Ce rapport témoigne de leur travail acharné et de leur professionnalisme.



Paul Martin, FCPA, FCA
Vérificateur général



Janice Leahy, CPA, CA, CIA
Vérificatrice générale adjointe

Pièce 1.1 – Tableau des constatations et observations clés

Paragraphe	Constatations et observations clés par chapitre
Chapitre 2	Excédent annuel, dette nette et dette consolidée
2.1	<i>La province a enregistré un excédent annuel de 777 millions de dollars – un cinquième excédent consécutif</i>
2.3	<i>L'excédent accru est principalement attribuable à l'augmentation des recettes</i>
2.5	<i>La taxe de vente harmonisée (TVH), l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) et l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) représentent 60 % des recettes de la province</i>
2.6, 2.11	<i>TVH, l'IRP et de l'IRS estimations fiscales sont sujettes à une grande incertitude et l'impact des estimations était évident en 2022</i>
2.12, 2.13	<i>Les recettes tirées de la TVH, de l'IRP et de l'IRS étaient supérieures (662 millions de dollars) à ce qui était prévu dans le budget et était 646 millions supérieures qu'en 2021</i>
2.14	<i>Les recettes de l'exercice en cours peuvent ne pas être représentatives des résultats futurs</i>
2.16	<i>La diminution de 1,1 milliard de dollars de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent</i>
2.20	<i>La dette nette se compose principalement d'immobilisations corporelles et de déficits antérieurs</i>
2.22	<i>La dette nette est supérieure de 1,4 milliard de dollars à ce qu'elle était il y a dix ans</i>
2.32, 2.37	<i>Le ratio de la dette nette au PIB est favorable par rapport à d'autres provinces</i>
2.40	<i>Les objectifs de réduction de la dette nette ont été atteints pour la plupart au cours des cinq dernières années</i>
2.45	<i>La dette consolidée demeure à un sommet historique de plus de 18 milliards de dollars</i>
2.49	<i>4,6 milliards de dette doit être remboursée au 4 prochaines années</i>
2.52	<i>Le coût du service de la dette publique est 635 millions de dollars</i>
2.54	<i>Dette de 24 milliards lorsqu'on combine la dette consolidée de la province, la dette d'Énergie NB et la dette de CFMNB</i>
Chapitre 3	État de la situation financière du Nouveau-Brunswick
3.1	<i>La situation financière de la province s'est améliorée depuis 2021</i>
Pièce 3.4	<i>Une tendance à court terme et quatre tendances à long terme on améliorer pendant qu'une tendance à court terme à détérioré</i>

Paragraphe	Constations et observations clés par chapitre
Chapitre 4	Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick
4.1	<i>La vérificatrice générale adjointe a exprimé une opinion d'audit sans réserve (« favorable ») sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2022</i>
4.8	<i>Préoccupations persistantes concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités</i>
4.10, 4.11	<i>La méthode comptable s'appliquant à Énergie NB changera si celle-ci n'est plus à même d'autofinancer ses activités - résultats financiers de la province pourraient changer considérablement</i>
4.17, 4.24	<i>L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu, mais certaines améliorations de la transparence ont été constatées</i>
4.29, 4.33, 4.37	<i>Recommandations au Bureau du contrôleur de mettre à jour les politiques pour appuyer et autoriser des milliards de dollars en paiements, travailler avec les ministères pour adresser les rapprochements comptables, et modifier la Loi sur l'administration financière</i>
4.46, 4.48	<i>Recommandations au ministère de la Santé pour la surveillance des ententes avec des tiers et erreurs dans les processus comptables</i>
4.54	<i>Erreurs constatées dans la comptabilisation de l'impôt foncier liées aux récentes décisions gouvernementales</i>
4.58	<i>Ministère de la Justice et de la Sécurité publique à 110 millions de dollars en créances non perçues au titre de l'aide financière en cas de catastrophe</i>
4.65, 4.66	<i>Certains processus se sont améliorés, mais nous sommes toujours préoccupés par les retards dans la validation des données d'évaluation foncière</i>
4.67	<i>Environ 61 000 propriétés pour lesquelles des données d'évaluation foncière proviennent de l'initiative de traitement accélérée ne sont toujours pas entièrement validées</i>
4.69	<i>Environ 200 000 propriétés n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle inspection visuelle depuis plus de dix ans</i>
4.73, 4.74	<i>Oracle Fusion, un nouveau système de planification des ressources d'entreprise, représentait un risque important pour notre audit</i>
4.78, 4.79	<i>Recommandations formulées pour corriger les lacunes du contrôle interne du système Fusion et améliorer les processus existants</i>
4.84	<i>Aucune date pour la mise en œuvre du système Oracle Fusion</i>
4.86	<i>Nous avons constaté des lacunes du système de TI dans quatre audits et nous sommes préoccupé en raison de la nature, du nombre et de la gravité des faiblesses des systèmes</i>

Paragraphe	Constations et observations clés par chapitre
Chapitre 5	Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne
5.1	<i>Opinions d'audit sans réserve émises à tous les organismes de la Couronne audités</i>
5.7	<i>Deux recommandations faites à Service Nouveau-Brunswick pour contrer le risque de fraude lors du traitement des paiements</i>
5.22, 5.26	<i>Recommandations formulées encore cette année à Opportunités Nouveau-Brunswick pour améliorer les estimations des provisions pour prêts et corriger les lacunes lors du traitement des paiements</i>
5.32	<i>Recommandations faites à Gestion provinciale ltée pour améliorer les estimations comptables</i>
5.39	<i>Recommandation faites au Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick pour améliorer des processus de comptabilité et de paie</i>

Pièce 1.2 – Recommandations et Réponses

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
<p>4.15 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de continuer de revoir et d'améliorer son analyse comptable d'Énergie NB afin qu'elle tienne compte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des prévisions de bénéfices nets d'Énergie NB; • des coûts estimés des travaux de remise en état du barrage de Mactaquac; • de la date cible fixée pour atteindre le ratio d'endettement de 80/20 exigé par la <i>Loi sur l'électricité</i>; • de l'incidence des changements apportés à la <i>Loi sur l'électricité</i>. 	<p><i>Le Bureau du contrôleur mettra à jour l'analyse comptable liée à la classification d'Énergie NB en tant qu'entreprise publique, comme il l'a fait au cours des cinq derniers exercices. L'analyse continuera de tenir compte des caractéristiques de la définition d'entreprise publique, conformément aux normes comptables du secteur public, chapitre SP 1300 – Périmètre comptable du gouvernement.</i></p>	<p><i>Printemps 2023</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
<p>4.23 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur d’inciter Vestcor à accorder au vérificateur général un accès sans restriction à l’information relative aux régimes de retraite, y compris à celle se rapportant aux Entités de placement Vestcor.</p>	<p><i>En vertu de la loi, Vestcor n’est pas un mandataire de la Couronne et a été créé pour fonctionner indépendamment du gouvernement. Le Bureau du contrôleur comprend qu’il n’est pas prévu de modifier la loi pour accorder au vérificateur général un accès sans restriction à Vestcor.</i></p>	<p><i>Sans objet</i></p>
<p>4.26 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine le rapport SOC 1 de type 2 prévu de Vestcor sur les contrôles pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 avant l’audit des comptes publics de 2022-2023.</p> <p>4.27 Nous recommandons également que le Bureau du contrôleur assure le suivi de toute exception ou irrégularité relevée dans le rapport, en particulier celles qui touchent toute entité faisant partie du périmètre comptable du gouvernement.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur, dans le cadre de ses activités régulières liées aux organisations de services, examinera le rapport SOC 1 de type 2 transmis par Vestcor.</i></p>	<p><i>Printemps 2023</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
<p>4.31 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur (de concert avec le ministre des Finances et du Conseil du Trésor) examine et mette à jour au besoin les politiques <i>AD-6402 – Approbation des paiements</i> et <i>AD-6405 – Cartes d’achat du Manuel d’administration</i> pour qu’elles tiennent compte des processus et de la technologie actuels.</p> <p>4.32 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur informe les ministères de ce qui est exigé en vertu de ces nouvelles politiques, particulièrement en ce qui concerne les systèmes de paiement externes.</p>	<p><i>Ces politiques ont été révisées et mises à jour en fonction des processus utilisés dans la nouvelle solution de planification des ressources de l’entreprise (PRE), Oracle Fusion. Les politiques, qui ont été communiquées aux ministères sous forme d’ébauche, seront ajoutées au Manuel d’administration une fois approuvées.</i></p> <p><i>Une formation a été offerte aux utilisateurs d’Oracle Fusion dans le cadre de la mise en œuvre du projet. L’intranet du gouvernement comprend un site de planification des ressources d’entreprise qui fournit des guides de l’utilisateur, des outils de travail et des vidéos de formation expliquant les procédures et les processus à suivre dans les nouveaux systèmes Oracle Fusion, notamment en ce qui a trait aux paiements.</i></p>	<p><i>Printemps 2023</i></p> <p><i>En cours</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
<p>4.36 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de veiller, de concert avec les ministères, à ce que les opérations soient comptabilisées correctement et que les rapprochements de comptes de fin d'exercice soient bien préparés.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur reconnaît qu'il y a des points à améliorer dans la préparation des rapprochements comptables et la comptabilisation des transactions inhabituelles. Comme l'a souligné le Bureau du vérificateur général, même si la comptabilisation de certaines opérations a posé certains problèmes cette année, elle n'a pas entraîné d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés.</i></p> <p><i>Le Bureau du contrôleur poursuivra sa collaboration avec les ministères en leur fournissant des directives ou de la formation complémentaire le cas échéant et si besoin est, dans une optique d'amélioration continue.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>4.39 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2023.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur a constitué une équipe de projet dont l'objectif est de mettre à jour la Loi sur l'administration financière.</i></p>	<p><i>Printemps 2023</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
<p>4.47 Nous recommandons que le ministère de la Santé examine son entente avec le tiers pour s'assurer que celui-ci respecte les modalités de l'entente, particulièrement en ce qui concerne la déclaration des stocks liés à la COVID-19.</p>	<p><i>Inventaires tournants de fin d'exercice :</i></p> <p><i>Conformément aux modalités de l'entente conclue entre le tiers et le ministère de la santé, les inventaires de fin d'exercice pour chaque entrepôt seront effectués par le tiers dans les deux entrepôts comme suit :</i></p> <p><i>Entrepôt 1 – terminé et déclaration effectuée en date du 31 mars.</i></p> <p><i>Entrepôt 2 – initialement, terminé et déclaration effectuée en date du 28 février. Le rapprochement subséquent et final doit être terminé et la déclaration doit être effectuée en date du 31 mars. Elle doit assurer le suivi et la comptabilisation des ajustements du niveau des stocks entre le 1^{er} et le 31 mars.</i></p> <p><i>Le processus d'inventaire tournant du tiers est d'une durée d'un mois par entrepôt.</i></p> <p><i>Il convient de noter que le tiers avait confirmé à la Direction des services de gestion des interventions d'urgence en santé du ministère de la Santé en mars 2022 qu'il serait dans l'impossibilité d'effectuer l'inventaire de fin d'année de l'entrepôt 1 en raison de la forte demande de services et des répercussions sur ses ressources humaines découlant de la pandémie de COVID-19.</i></p> <p><i>Rapport sur les emplacements d'entreposage des trousse de dépistage de la COVID au point de service (DPDS – tests rapides) :</i></p> <p><i>Conformément aux modalités de l'entente conclue entre le tiers et le ministère de la Santé, l'enregistrement et le suivi de tous les stocks (y compris les trousse de dépistage au point de service) sont effectués dans le système d'inventaire du tiers, ce qui comprend l'indication précise de l'emplacement de l'entrepôt où les stocks sont entreposés.</i></p>	<p><i>Immédiatement</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
	<p><i>En ce qui concerne les trousse de dépistage au point de service (tests rapides), à l'exception d'une partie des stocks, qui est transférée à l'entrepôt 2 chaque semaine en réponse aux commandes régulières des clients pour la semaine en cours, tous les stocks sont entreposés dans l'entrepôt 1 depuis 2021.</i></p> <p><i>Ce transfert et la « cueillette » de trousse à l'entrepôt 2 sont effectués dans le but de réaliser des économies sur les coûts de main-d'œuvre et de transport attribuables à l'exécution de certaines commandes de trousse et d'autres produits entreposés dans l'entrepôt 2; on procède à un seul envoi et on produit une seule facture au lieu de procéder à deux « cueillettes » et d'envoyer deux factures provenant de deux entrepôts pour une seule commande d'un même client.</i></p> <p><i>Le volume des stocks de trousse de dépistage au point de service transférés chaque semaine de l'entrepôt 1 à l'entrepôt 2 est d'environ 10 à 14 palettes, selon les demandes hebdomadaires. Toutes les trousse (y compris celles qui sont transférées à l'entrepôt 2 chaque semaine) sont enregistrées comme étant dans l'entrepôt 1 jusqu'à ce qu'elles soient expédiées aux clients. Ce processus est nécessaire pour s'assurer que tous les stocks demeurent assujettis à la norme « premier périmé, premier sorti » dans le système d'inventaire du tiers : changer l'emplacement de l'entrepôt 1 à l'entrepôt 2 impliquerait l'enregistrement du stock transféré en tant que « nouvelle » expédition de stock et nuirait ainsi à la disposition « premier périmé, premier sorti » en incitant le tiers à choisir des stocks plus anciens à l'entrepôt 1 au lieu des stocks transférés à l'entrepôt 2.</i></p> <p><i>Les trousse sont les seuls articles en stock qui nécessitent un transfert hebdomadaire d'un entrepôt à l'autre.</i></p>	

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
<p>4.50 Nous recommandons au ministère de la Santé de former le personnel sur la façon d'exécuter les processus comptables de fin d'exercice.</p> <p>4.51 Nous recommandons également au ministère de la Santé de consulter le Bureau du contrôleur au besoin lorsqu'il exécute des processus comptables de fin d'exercice.</p>	<p><i>Le service des finances du ministère de la Santé a mis en place un mécanisme qui fait en sorte que ses cadres supérieurs passent en revue tous les processus de fin d'année pour s'assurer que le niveau de détail approprié est respecté. Nous formerons à nouveau le personnel en ce qui a trait aux rapprochements comptables et aux exigences du GNB.</i></p> <p><i>Nous tenons à souligner qu'un seul rapprochement comptable a été signalé comme étant manquant dans le processus de fin d'exercice et que bien que la liste complète ait été fournie, elle n'était pas présentée de manière à être aisément validée. Nous sommes d'avis qu'une certaine confusion résulte du fait que le traitement, le rapprochement et la consolidation de l'exercice précédent ont été faits dans le système financier Oracle (SASE), et que l'exercice en cours, qui est traité dans Fusion, a fait l'objet d'un rapprochement en guise d'ajustement étant donné que les ministères n'ont plus accès aux grands livres de consolidation. Ce problème ne se présentera pas dans les années à venir.</i></p>	<p><i>En cours</i></p> <p><i>Sans objet</i></p>
<p>4.56 Nous recommandons au ministère des Finances et Conseil du trésor de veiller à ce que le Bureau du contrôleur ajoute un autre niveau d'examen interne ou externe lorsqu'il comptabilise des opérations nouvelles ou inhabituelles liées aux impôts fonciers. La preuve de la tenue de cet examen doit être conservée aux fins d'audit.</p>	<p><i>Le Ministère souscrit à cette recommandation et mettra en œuvre un processus d'examen par le Bureau du contrôleur en cas de transactions inhabituelles, pour s'assurer qu'elles sont adéquatement comptabilisées.</i></p>	<p><i>Exercice 2022-2023</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
<p>4.61 Nous recommandons encore une fois au ministère de la Justice et de la Sécurité publique d’améliorer ses processus afin d’accélérer la perception des encaissements et des créances, plus particulièrement celles liées à l’aide financière en cas de catastrophe.</p>	<p><i>Le recouvrement tardif des créances et les prorogations demandées ont permis au GNB d’achever tous les projets de construction admissibles afin d’atténuer et de réparer les dommages causés par les divers événements actifs d’aide financière en cas de catastrophe. Sans ces prorogations, le GNB renoncerait à la possibilité de partage des coûts proposée par le gouvernement fédéral pour tout projet achevé en dehors du délai normal de cinq ans fixé pour la soumission d’une demande finale. Le Ministère continuera de demander des avances au gouvernement fédéral afin de réduire les coûts d’emprunt et les répercussions sur le fonds de roulement de la province.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>4.70 Nous recommandons à nouveau à SNB de procéder le plus rapidement possible à la validation des données d’évaluation des propriétés qui ont été évaluées dans le cadre de l’initiative de traitement accéléré en 2017.</p> <p>4.71 Nous recommandons que SNB soumette les propriétés à une réinspection dans un délai approprié, qui correspondait à l’échéancier suggéré par les pratiques exemplaires (tous les 4 à 6 ans) ou, au minimum, à l’échéancier interne établi par SNB (tous les 10 ans).</p>	<p><i>Service Nouveau-Brunswick (SNB) reconnaît l’importance de valider les données d’évaluation des propriétés évaluées selon les méthodologies de 2017. SNB prévoit achever la validation des données cette année.</i></p> <p><i>SNB reconnaît l’importance de réinspecter les propriétés. Un plan d’amélioration du cycle de réinspection a été élaboré; il sera mis en œuvre et suivi en fonction des initiatives concurrentes.</i></p>	<p><i>31 décembre 2022</i></p> <p><i>En cours</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible pour la mise en œuvre
<p>5.9 Nous recommandons de nouveau que SNB mette en place un nouveau système de comptabilité et de paie. Si SNB prévoit un long délai avant que ce projet soit mené à terme, et si cette solution présente un bon rapport coût-efficacité, l'organisme devrait traiter les transactions dans un seul et même système afin de réduire le risque de paiements en double, de fraude et d'inefficacité du travail du personnel.</p>	<p><i>Le projet de PRO continue d'aller de l'avant. En 2015, SNB a décidé d'attendre la réalisation de ce projet puisqu'il n'était pas rentable d'investir dans les trois systèmes en place. SNB a tout de même mis en place différentes mesures d'atténuation pour réduire le risque de paiement en double, de fraude et d'inefficacité du personnel. Nous continuerons à nous efforcer de détecter les opérations en double dans les différents systèmes. SNB souhaite également répondre aux deux observations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Paiements en double : <i>Comme mentionné dans l'observation, SNB a mis un soin particulier à relever et recouvrer les paiements en double effectués entre les systèmes financiers. Sur la base des données complémentaires, nous poursuivrons nos efforts à la recherche de paiements en double au sein du même système.</i> • Erreur de transfert de données : <i>SNB a continué à procéder à des rapprochements provisoires par compte afin d'assurer l'intégrité des données entre les systèmes, en particulier à mesure que progressait l'intégration de la PRO Fusion. Aucune erreur de transfert de données n'a été relevée dans le cadre de la vérification.</i> 	<p><i>Dépendant du projet pluriannuel ERP</i></p> <p><i>En cours sur une base trimestrielle</i></p> <p><i>En cours sur une base mensuelle</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible pour la mise en œuvre
<p>5.12 Nous recommandons à SNB de former le personnel sur la façon de préparer et d'examiner les rapprochements de comptes de fin d'exercice ainsi que de comptabiliser les transactions vers la fin de l'exercice.</p>	<p><i>La direction accepte la recommandation. Au fur et à mesure de l'intégration du nouveau système de planification des ressources organisationnelles (PRO) Fusion, les utilisateurs clés recevront une formation supplémentaire dans tous les domaines, y compris les dépenses prépayées et l'importance de comptabiliser les transactions dans l'exercice financier adéquat.</i></p>	<p>31 mars 2023</p> <p><i>En cours</i></p>
<p>5.15 Nous recommandons que SNB appuie les estimations comptables importantes fournies dans les états financiers.</p>	<p><i>La direction accepte cette recommandation. SNB a reçu de la part de Finances et Conseil du Trésor un niveau acceptable de soutien fourni au personnel de la vérification au cours de cette dernière et de nombreuses conversations décrivant le processus.</i></p>	<p><i>Terminé</i></p>
<p>5.18 Nous recommandons à SNB d'examiner, de mettre à jour et de consigner au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les estimations relatives à la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles; • ses politiques relatives aux immobilisations corporelles. <p>Nous recommandons que cet examen soit effectué régulièrement, par exemple chaque année, et qu'il soit conservé à des fins d'audit.</p>	<p><i>La direction accepte la recommandation et continuera d'examiner les estimations de la vie utile de ses immobilisations corporelles et des politiques connexes. Nous nous employons à améliorer la documentation relative à ces examens et discussions.</i></p>	<p>31 décembre 2022</p>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
<p>5.25 Nous recommandons de nouveau qu’ONB procède à l’examen et à la mise à jour de son processus d’estimation des provisions pour prêts afin de s’assurer que l’historique de remboursement des prêts est dûment pris en compte.</p>	<p><i>Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) comprend le contexte et le raisonnement de la recommandation susmentionnée, mais tient à souligner que le vérificateur général ne croit pas que les états financiers sont inexacts.</i></p> <p><i>Ces dernières années, à la suite de la recommandation du vérificateur général, ONB a apporté des changements importants à son modèle de crédit et à son processus d’examen. La Division de l’aide financière discutera de la recommandation susmentionnée et recommandera des changements à apporter qui seront présentés au conseil d’administration (prévu pour l’exercice 2023).</i></p>	<p><i>Exercice 2023</i></p>
<p>5.27 Nous recommandons de nouveau qu’ONB effectue les paiements au titre des demandes d’aide financière uniquement lorsque des justificatifs suffisants et appropriés sont fournis pour démontrer que les demandes sont valides et admissibles aux termes des ententes d’aide financière.</p> <p>Nous recommandons qu’ONB veille à ce que les paiements soient dûment examinés et approuvés au préalable.</p>	<p><i>ONB souscrit à la recommandation et a apporté plusieurs changements clés au processus pour atténuer le risque que cela se produise. Plus précisément, ONB a mis en œuvre une liste de vérification et un processus de régularisation en fin d’année pour s’assurer que toutes les vérifications préalables et la documentation requise sont effectuées avant le décaissement.</i></p> <p><i>ONB continuera de mettre en œuvre des contrôles préventifs appropriés à l’avenir.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
<p>5.29 Nous recommandons à ONB de préparer une liste détaillée de ses immobilisations corporelles.</p>	<p><i>ONB a reçu une liste de tous les coûts justifiant la valeur comptable du logiciel. ONB a reçu ce logiciel après sa mise en place au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT); le logiciel en était à la troisième année d'un amortissement de cinq ans.</i></p> <p><i>Pour tous les coûts futurs associés au logiciel, les acquisitions, les cessions et les dépréciations seront intégrées à l'historique.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>5.35 Nous recommandons à Gestion provinciale ltée d'obtenir dès que possible des rapports d'ingénierie à jour à l'appui de l'estimation des passifs environnementaux et au moins tous les cinq ans ou lorsque les conditions démontrent qu'un rapport à jour est requis.</p>	<p><i>Chaque année, des ingénieurs du ministère des Transports et de l'Infrastructure et de la Société de développement régional évaluent les travaux qui ont été effectués et examinent les estimations relatives à l'exécution des travaux en suspens. Le passif est ensuite ajusté en conséquence. Comme les estimations révisées sont fondées sur des évaluations professionnelles et des résultats d'appels d'offres, nous ne croyons pas que l'obtention de rapports d'ingénierie à jour améliorerait l'exactitude de ces montants.</i></p>	<p><i>Sans objet</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
<p>5.37 Nous recommandons à Gestion provinciale Ltée d’élaborer et de mettre en œuvre une politique officielle pour ses immobilisations corporelles.</p> <p>Nous recommandons également que cette politique soit approuvée, puis examinée régulièrement par le conseil d’administration.</p>	<p><i>Gestion provinciale Ltée (PHL) applique la politique provinciale pour la comptabilisation et l’enregistrement de ses immobilisations corporelles. Étant donné que PHL est en train de se départir de la totalité de ses immobilisations, nous ne croyons pas qu’il soit nécessaire d’élaborer et de mettre en œuvre une politique officielle pour le moment.</i></p>	<p><i>Sans objet</i></p>
<p>5.40 Nous recommandons à la Commission d’élaborer et de mettre en œuvre une procédure d’examen des principaux processus de comptabilité et de paie.</p> <p>Nous recommandons que les données probantes de cet examen soient conservées à des fins d’audit.</p>	<p><i>Acceptées. Les mesures recommandées dans la note de service du répondant du 8 septembre 2022 seront mises en œuvre. Cela se fera sous la direction du nouveau dirigeant principal des finances. Des notes ont été prises dans notre dossier d’audit au sujet des autres questions susmentionnées.</i></p>	<p><i>Fin de novembre 2022</i></p>